

ABONNEMENT

Saumur :
Un an 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 8

Poste :
Un an 35 fr.
Six mois 18
Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur le poste,
et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS

Annonces, la ligne . . . 30 c.
Réclames, — 30
Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.

Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.
L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 14 MARS

LES ATTENTATS

M. Paul de Cassagnac écrit dans l'Auto-rité :

« Les attentats contre la religion catholique se multiplient et affectent toutes les formes sous l'œil bienveillant du gouvernement républicain.

« Les historiens qui, dans quelques siècles, écriront l'histoire de notre temps, s'étonneront de cette étrange persécution, dirigée par une infime minorité de matérialistes, contre l'universalité des croyants.

« Ils remarqueront, avec une légitime surprise, que cela se sera passé chez nous autrement que chez les autres peuples, où la guerre religieuse ne se déchaîne jamais que sur les cultes nouveaux qui viennent heurter soudainement les idées générales en matière de religion.

« Ainsi, la religion chrétienne, à son apparition, fut-elle opprimée par le paganisme omnipotent.

« En France, c'est tout le contraire.

« L'immense majorité est catholique, le catholicisme est la religion du pays. Tout le monde, à de très rares exceptions près, accepte les lois de l'Eglise. Dans des départements entiers, on ne compterait pas une douzaine de mariages purement civils et d'enterrements. Et cela n'empêche pas qu'une nation comme la nôtre courbe la tête lâchement, devant la bande de scélérats qui se permettent d'insulter à sa foi.

« Il fut un temps, bien lointain, où la France, à l'unique fin de trouver des infidèles, était obligée de traverser l'Europe entière, ou de passer les mers, joyeuse de poursuivre l'incrédulité jusqu'en Afrique et en Asie.

« Aujourd'hui, les croisades ne nécessiteraient plus d'aussi longs voyages, et si l'on voulait combattre ceux qui piétinent la croix de Jésus, on les trouverait dans sa propre ville et dans son propre village.

« Certes, ils sont moins nombreux que

les Sarrasins de Saladin ou les Maures d'Abderame le Victorieux, et il serait plus aisé de les réduire, mais les catholiques d'aujourd'hui sont dégénérés, et loin d'être en état de disputer aux mécréants leurs provinces ou leurs royaumes, ils faiblissent quand il s'agit de défendre, contre eux, la patrie, la famille et les enfants.

« Mais si tous ceux qui croient, qui veulent le prêtre pour bénir successivement le berceau, la couche nuptiale et le lit d'agonie, si tous ceux qui passent devant une église en se disant que c'est le chemin de l'éternité, cette route par laquelle on passe au moins deux fois, une première fois en entrant dans la vie, une dernière fois en en sortant, si tous ceux-là se levaient un beau jour, jour d'indignation, de révolte, ils ne feraient qu'une bouchée des tyrans peu nombreux qu'ils subissent, dont ils tolèrent les blasphèmes et supportent les outrages !

« Peut-être, d'ailleurs, que la persécution ne fût déchaînée sur nous par la Providence que pour secouer une foi qui chancelle et stimuler un zèle qui vacille ?

« Quoi qu'il en soit, ce ne sera pas sa faute, si nous n'en ressentons pas les morsures.

« De quelque côté qu'on se tourne, on n'entend parler que de sacrilèges.

« D'abord, ce sont les objets sacrés qu'on enlève en brisant les sanctuaires ; puis ce sont les troncs des pauvres qu'on dévalise, se faisant deux fois voleurs.

« Ici c'est l'affaire Saverdy, là c'est la procession de l'Isle-en-Jourdain.

« Les deux affaires méritent qu'on s'y arrête un instant.

« Un ouvrier couvreur nommé Saverdy meurt dans l'Orléanais,

« Quand il était bien portant, insoucieux de sa mort, il faisait comme tant d'autres et s'était affilié jadis à une société de libres-penseurs, signant un écrit par lequel il s'engageait à ne demander que des funérailles civiles.

« Avec la maladie vint le remords, et le remords tellement vif, tellement aigu, qu'en pleine liberté d'esprit, il fait appeler

un prêtre et reçoit pieusement les sacrements.

« La famille Saverdy, après ces actes publics, après les déclarations solennelles et repentantes du mourant, pouvait croire qu'elle était en droit de porter le cercueil à l'église.

« Mais elle avait compté sans la société de la Libre-Pensée, qui se précipite dans l'église, maltraite le curé, s'empare de la bière et la traîne au dehors.

« A la tête de ces dérobours de cadavres, de ces hyènes immondes, était le maire de la commune.

« Plainte est portée devant le tribunal correctionnel d'Orléans, qui condamne ce chef de vampires à dix jours de prison, et depuis un mois que le fait s'est passé, le maire de Saint-Hilaire, nommons la commune, continue de déshonorer l'écharpe municipale et n'attend plus sa révocation, car elle ne viendra pas !

« Passons à l'autre affaire.

« Celle-ci a lieu dans mon département.

« Le mercredi des cendres, les libres-penseurs de l'Isle-en-Jourdain font faire un palanquin dans lequel ils placent une caricature de saint Joseph, avec une inscription obscène.

« Les femmes de ces hommes s'habillent en blanc, et le cortège s'ébranle, le palanquin est porté par quatre robustes goujats, et suit l'itinéraire des processions de la Fête-Dieu, accompagné par des chants orduriers et s'arrêtant devant la porte des personnages de la ville qui passent pour être les plus fermes dans leurs croyances religieuses.

« Or, nous n'avons pas encore appris que le parquet de Lombez se soit le moins du monde ému de cette ignoble mascarade qui soulève la colère de tout un département qui veut, qui exige qu'on respecte la religion à laquelle il est invariablement attaché.

« Et nous serons peut-être obligé, pour obtenir justice et réparation, de gravir les degrés de la tribune du Palais-Bourbon, afin de demander au hideux Goblet si l'impunité, qui semble encourager de semblables infamies, ne provient pas de ce qu'il

s'est fait, lui, président du Conseil des ministres, le chef autorisé de tous les détrousseurs d'églises, de tous les voleurs de cadavres, de tous les sacrilèges, comme il était naguère le vrai chef des assassins de Châteauneuvillain ? — PAUL DE CASSAGNAC. »

CHRONIQUE GÉNÉRALE

La discussion du projet de loi sur les céréales touche à sa fin ; le relèvement de 8 francs sur les farines a réuni une majorité de 188 voix ; aussi la question des céréales ne passionne-t-elle plus nos politiciens. Ils se préoccupent plus, dans les couloirs, de la dislocation ministérielle.

Il paraît que M. Flourens serait décidément tout à fait insuffisant et que M. Goblet songerait à prendre sa situation au quai d'Orsay. Le portefeuille de l'intérieur serait confié à M. Granet qui serait lui-même remplacé au département des postes et des télégraphes par M. Bizarelli, rapporteur du budget de ce ministère.

Tout cela est subordonné à l'existence plus ou moins longue du cabinet, mais nous voyons difficilement M. Granet, ministre radical, en possession du portefeuille dont M. Goblet est actuellement le titulaire. Les opportunistes le tolèrent au ministère des postes et télégraphes ; ils ne lui laisseront jamais prendre la direction de la politique intérieure ; autant vaudrait mettre M. Clémenceau dans la place. Aussi ces rumeurs nous semblent invraisemblables ; leur réalisation serait le signal d'une crise inévitable.

On dit aussi que pour se débarrasser de M. Flourens on le nommerait à l'ambassade de Londres.

LA LOI DES SOUS-PREFETS

On lit dans le Journal des Débats :

« La commission nommée par les bureaux de la Chambre pour examiner le projet de loi relatif à la suppression d'un certain nombre de sous-préfectures est, en majorité, opposée à ce projet. Sept commissaires sont

14 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

Les pêches de Montreuil

Par Francis TESSON

C'était Montcornet, en effet. Par une coïncidence bizarre, l'ancien mercier avait été pris, ainsi que Renaud, par la nostalgie du café Hardy, de la demi-tasse, des parties de dominos et des bonnes soirées d'autrefois.

Le premier mouvement des deux anciens amis fut un pas de retraite pour s'éloigner l'un de l'autre. Ils gardaient encore au fond du cœur un reste de flamme mal éteinte ; mais cela n'eut que la durée d'une lueur.

Ils se rapprochèrent bientôt par un second mouvement et se regardèrent avec une certaine bienveillance cette fois, comme deux compagnons de jeunesse qui se retrouvent après de longues aventures et qui s'examinent curieusement, de crainte d'erreur, avant de donner libre cours à l'amitié renouvelée.

Puis tous deux reportèrent leurs regards vers le café Hardy, du côté de la petite table qui semblait les attendre et leur dire : venez !

Et du geste et de la voix :

— Eh bien ! la faisons-nous, ce soir, la partie de dominos ? dirent-ils en même temps.

Qui parla le premier, de Montcornet ou de Renaud ? Je ne sais. La même pensée de concorde amena au même instant des paroles identiques sur leurs lèvres. Ce fut tout spontané. Leurs colères s'évanouirent comme de mauvais rêves ; leurs mains se pressèrent par une amicale étreinte ; et la caissière du café Hardy fut toute ravie et tout aisé de voir ses deux plus anciens clients entrer bras dessus bras dessous et s'asseoir, comme s'ils l'avaient quittée la veille, à leur place accoutumée.

Il ne fut point question, entre eux, du passé, ni de Montreuil, ni des pêches primées ou non primées, ni du procès suspendu grâce à Julien, ni de Rigobert chassé par les Montcornet.

Sans se donner le mot ils s'entendirent tacitement pour oublier l'orage qui avait troublé un instant leur amitié et furent tout à la joie de se revoir.

Montcornet rayonnait. Renaud éprouvait un tel bien-être de cette réconciliation qu'il en oublia un instant sa fille et la mission qu'il était venu remplir à Paris. Mais bientôt le souvenir de sa chère malade assombrit sa joie et ce fut en dévorant ses larmes et en étouffant ses sanglots qu'il confia à l'oncle de Julien ses angoisses paternelles.

— Il faut partir, il faut partir sur l'heure, s'écria

l'ancien mercier. Coupons rassurer Amélie. Julien l'aime toujours. Julien l'aime plus que jamais. Le temps de préparer ma valise, car je t'accompagne...

— Quoi ! tu ferais cela pour moi ! dit Renaud attendri. Tu quitterais Paris, tu viendrais jusqu'à Antibes ?

Ils se tutoyaient à présent : les liens de leur amitié se resserraient d'autant plus qu'ils avaient été plus près de se rompre.

— Eh ! reprit Montcornet, pour sauver ma nièce, ta fille veux-je dire, je me sens de force à aller jusqu'au bout du monde.

Ils échangeèrent de nouvelles poignées de main.

— Mais... fit Renaud hésitant.

— Mais... quoi, mon ami ?

— Ton neveu, Julien. Il nous faudrait l'emmener avec nous, peut-être.

— Diantre ! tu as raison. Malheureusement Julien n'est pas à Paris. Après avoir remué ciel et terre pour vous découvrir ici, Amélie et toi, Julien court maintenant le monde à votre recherche. J'ai su cela par Marianne ; il paraît qu'elle est dans la confidence. Ce que je puis t'affirmer, c'est que mon neveu aime ta fille à en perdre l'esprit.

— Comment faire ?

— N'importe ; filons vers Antibes, nous autres. Le plus pressé est de porter à Amélie la bonne nouvelle qui doit la guérir. Nous lui parlerons,

nous lui dirons qu'elle épousera son Julien puisqu'elle l'aime si fort : voilà l'essentiel. Quant à notre amoureux, sois sans crainte, il nous retrouvera un jour ou l'autre.

En route, les angoisses de Renaud le reprirent de plus belle. Il tremblait d'arriver trop tard, de trouver sa fille mourante, morte peut-être ; et il se reprochait comme un crime les trois ou quatre journées que ses hésitations lui avaient fait perdre à Paris. Montcornet le reconfortait de son mieux.

— Ah ! mon ami, soupirait Renaud, si tu l'avais vue comme moi ; si tu savais dans quel état de faiblesse je l'ai laissée ! Elle n'était plus que l'ombre d'elle-même ; à peine si tu pourrais la reconnaître. Hélas ! depuis dix jours que je suis parti d'Antibes, que s'est-il passé ? qu'est-elle devenue ? Je tremble d'y songer.

Ce fut au milieu de ces préoccupations d'esprit qu'ils arrivèrent à Antibes. En apercevant la villa, le pauvre père pâlit et se sentit défaillir. Qu'allait-il apprendre ? Sa fille était-elle encore vivante, ou bien n'allait-il plus trouver que le deuil et le désespoir dans cette demeure vide de celle qu'il affectionnait tant ?

— Écoute, dit-il à Montcornet, je n'ai pas le courage d'aller plus loin. Laisse-moi ici, entre le premier dans la maison, informe-toi et reviens m'apporter des nouvelles.

— Suis-moi, sois homme, dit Montcornet en

partisans de la suppression totale des sous-préfectures. Les quatre autres tiennent pour leur maintien intégral. Le projet du gouvernement n'a, paraît-il, été défendu par personne, pas même par les ministres, qui se sont abstenus de venir donner leur avis dans les bureaux. Voilà un projet de loi dont les destinées ne sont pas heureuses. Il est né sous une mauvaise étoile. Le gouvernement l'a conçu sans plaisir et l'a enfanté dans la douleur, et presque aussitôt il l'a délaissé. Il méritait cependant un meilleur sort. Mais entre une amélioration modeste, facilement réalisable, et l'étude d'une réforme radicale qui a toutes les chances possibles de ne pas aboutir, la Chambre n'hésite jamais. Nous venons d'en avoir une nouvelle preuve. »

Les bookmakers

Judi, un public nombreux assistait à la « première » de la suppression des piquets des bookmakers à Auteuil.

Peu d'agents sur la pelouse, mais, en arrivant au pesage, des agents partout, sept cents environ.

M. Caubet, chef de la police municipale, était là, entouré de ses subordonnés.

Les ordres étaient précis; les bookmakers, Anglais ou Belges, récalcitrants devaient être reconduits à la frontière; les Français arrêtés.

La tribune municipale était occupée par les conseillers partisans du piquet.

Evincés de leurs piquets, les bookmakers ont résolu de mettre en interdit les champs de courses de Longchamps, de Vincennes et d'Auteuil; ni pari à la cote, ni pari au livre.

Des coups de sifflets et des huées se sont fait entendre pendant les premières courses qui ont été courues presque sans qu'on y prit garde.

Les courses en elles-mêmes ont été peu intéressantes.

La mesure de la suppression des bookmakers soulève des tempêtes dans Paris. On la discute un peu partout et on trouve que le gouvernement républicain dont nous jouissons s'est montré un peu bien dur pour les pauvres exploités du jeu des courses.

Il est certain qu'un gouvernement qui affiche la prétention de déchristianiser la France, c'est-à-dire de lui enlever toute base de morale, fait preuve d'une singulière outrecuidance, lorsqu'il se mêle d'empêcher les gens de se ruiner à leur fantaisie.

Nous pouvons dire des paris de courses ce que nous avons dit du jeu des cercles.

Il faudrait, pour éviter tout cela, refaire les mœurs du pays; or le gouvernement s'occupe surtout de les défaire.

On lit dans le Temps:

« Il y avait peu de monde vendredi aux courses de Saint-Ouen, mais les bookmakers opèrent comme d'habitude, avec sacs, piquets, etc. »

Les municipalités des communes des environs de Paris où il y a des hippodromes ont résolu de protester contre les nouvelles décisions.

» Dès vendredi, un conseiller municipal de Maisons-Laffitte, délégué par ses collègues, assistait aux courses pour souscrire à la protestation de la municipalité de Saint-Ouen. »

Le *Petit Marseillais* annonce que M. le maire de Marseille vient de prendre un arrêté invitant MM. Amici, professeur de piano; Depoittier, professeur de chant; Gattermann, professeur de cornet à pistons, et M^{lle} Desmichel, professeur de solfège, à cesser leurs fonctions au Conservatoire de musique et de déclamation à partir du 31 mars, comme étant de nationalité étrangère.

Cette mesure a été prise en vertu d'un règlement qui était tombé en désuétude.

M. Boyat, député de l'Isère, est mort hier matin à Paris. Il était atteint depuis longtemps de pneumonie.

Cette mort laisse vacante une des vice-présidences de la Chambre. Ce siège est convoité par les divers groupes de gauche. Il semblerait assez équitable qu'il fut réservé à un membre du groupe assez important des droites. L'équité en politique n'est, hélas! qu'un vain mot!

La cérémonie civile du mariage du comte de Casa-Miranda avec M^{lle} Christine Nilsson a eu lieu vendredi, à trois heures, et la cérémonie religieuse a été célébrée samedi à la Madeleine. Les témoins étaient: l'ambassadeur d'Espagne et le marquis de Casafuerte, pour le fiancé; le comte de Löwenhaupt, ministre plénipotentiaire de Suède et Norvège, et M. Ambroise Thomas, pour la fiancée.

LES TREMBLEMENTS DE TERRE

Une nouvelle secousse oscillatoire a été ressentie vendredi à 2 h. 50 à Nice, toujours dans la direction du nord-est au sud-ouest. Cette secousse n'a produit qu'une émotion passagère et paraît n'avoir causé aucun dégât.

A Marseille, à Antibes, à Menton, à Cannes, à 2 h. 45, la secousse a été également ressentie. Elle n'a causé aucune émotion.

Une secousse de tremblement de terre, accompagnée d'un bruit souterrain, a été ressentie à Digne, à la même heure.

Les oscillations ont été assez fortes pour agiter les sonnettes et faire vibrer les vires.

Les dépêches reçues d'Italie annoncent que le phénomène s'est fait sentir surtout à Vintimille et à Diano-Marina.

On mande de Rome qu'une nouvelle et forte secousse ondulatoire a été ressentie à Vintimille à 3 h. 1/4.

La population a abandonné les maisons encore habitables et s'est réfugiée dans les wagons du chemin de fer et dans les baraques.

ÉTRANGER

ALLEMAGNE. — M. de Lesseps est arrivé le 9 mars à Berlin, il a été reçu à la gare par M. Herbette et par tout le personnel de l'ambassade de France. Il a assisté à la soirée de la cour et a été l'objet des attentions de l'Empereur, de l'Impératrice et du Prince impérial qui s'est longtemps entretenu avec lui.

M. de Lesseps a déclaré à un rédacteur de la *Gazette de la Bourse* qu'il n'avait pas de mission diplomatique, qu'il n'avait pas qualité pour négocier avec le Gouvernement allemand la neutralisation du canal de Suez et qu'il n'était pas venu non plus à Berlin pour intéresser des maisons de banque allemandes à l'entreprise du canal de Panama. « Je ne veux pas faire de politique, n-t-il ajouté; mais je puis dire qu'en France personne ne veut la guerre. »

La *Gazette de l'Allemagne du Nord* consacre un article à M. de Lesseps. « Cet initiateur, dit-elle, joint à son rare esprit universel et à ses efforts continus dans l'intérêt de la science une volonté de fer et une énergie indomptable. Malgré son grand âge, cet illustre savant travaille encore, et toujours avec une ardeur insurmontable, à l'exécution des projets importants qui se rapportent aux relations des peuples des diverses parties du monde, en même temps qu'ils donnent une nouvelle impulsion aux relations commerciales entre les nations et qu'ils facilitent les rapports transocéaniques. Ces projets ouvriront aussi dans la vie économique une nouvelle ère pour les développements de la civilisation. »

REVUE FINANCIÈRE

HEBDOMADAIRE

Paris, 12 mars 1887.

La Bourse accentue ses tendances à effacer les traces de la dernière baisse; elle ne rencontre aucune opposition sérieuse. Nos rentes sont demandées: le 3 0/0 à 81, le 4 1/2 0/0 à 109.45.

Le Crédit Foncier a bénéficié d'une nouvelle avance à 1,377. La reprise du cours de 1,400 ne se fera pas attendre. Le conseil d'administration de la société, dans sa dernière séance hebdomadaire, a autorisé pour 4,293,128 fr. en prêts fonciers et 1,264,428 fr. en prêts communaux; quant aux obligations foncières et communales à lots, elles ont un marché très animé.

La Société Générale s'est traitée en hausse à 468. Le bilan de février a été très satisfaisant malgré la crise financière qui a sévi dans le courant du mois. Les bénéfices nets depuis le commencement du nouvel exercice s'élèvent à 597,244 fr.

La Compagnie Française des Moulins à vapeur d'Anvers et du Havre a été fondée il y a quelques années avec un capital qui est aujourd'hui de 3 millions de francs effectivement et intégralement versés sans apport en nature, donc sans majoration possible, est actuellement propriétaire de 3,200,000 fr. d'immeubles, terrains et accessoires.

Elle a décidé, en raison de l'extension de sa fabrication, de doter sa vaste usine du Havre de tous les perfectionnements que la meunerie étrangère, notamment en Amérique et en Hongrie, a appliqués à cette industrie et qui y ont amené une révolution. Elle va créer prochainement à cet effet 8,000 obligations de 283 fr. remboursables à 500 fr. et rapportant 15 fr. net d'impôt. Participant à une industrie de première nécessité qui ne saurait connaître le chômage, ces obligations sont

en outre gagées sur les 3,200,000 fr. d'immeubles et accessoires de la Compagnie. L'épargne aura donc tout à gagner de suivre cette affaire. On souscrit au Crédit Industriel, à la Banque Transatlantique et au siège social, 168, rue Saint-Honoré, à Paris.

Les Polices A B de l'Assurance financière voient leur clientèle augmenter dans des proportions assez larges. Les capitalistes ont, du reste, tout intérêt à se porter sur ces titres qui leur offrent un revenu très rémunérateur tout en leur laissant pour ainsi dire la libre disposition de leurs fonds, puisque ces polices sont remboursables à toute époque.

Les actions de la Banque d'Escompte qui ont devant elles une marge très étendue avant de revenir aux cours qui se pratiquaient avant la baisse générale ont eu de bonnes demandes au comptant et à terme, elles restent à 472.50.

Les cours du Crédit Lyonnais sont très discutés. Beaucoup d'achats faits l'année dernière en prévision d'un dividende supérieur de 15 francs se liquident aujourd'hui. Nous ne serions nullement surpris si une forte baisse se déclarait un jour ou l'autre.

L'action de Panama qui avait fléchi un instant à 386.25 reprend avec assez de vigueur à 393.75. Les obligations des divers emprunts ont un marché très animé.

La hausse a été vive sur les actions de nos chemins de fer. Nombreuses transactions sur les obligations.

Nouvelles militaires.

Plusieurs journaux ont annoncé que le ministre de la guerre vient de décider que l'on ferait prochainement, sur le 41^e corps d'armée qui est à Nantes, un essai général de mobilisation.

D'après les nouvelles informations prises au ministère de la guerre, cette nouvelle est inexacte.

Un essai de mobilisation est prévu par l'instruction sur les manœuvres d'automne; mais le corps d'armée où cet essai aura lieu n'est pas désigné et ne le sera pas avant la veille du jour où les opérations commenceront.

Le corps d'armée sera choisi parmi ceux qui sont éloignés de la frontière, c'est-à-dire parmi les 9^e, 10^e, 44^e et 42^e, mais aucune désignation n'a encore été faite.

LES MANŒUVRES DE GARNISON

Un de nos confrères annonce que les généraux commandants de corps d'armée viennent d'être autorisés à prescrire des manœuvres de garnison qui pourront avoir une durée de deux ou trois jours, sous condition d'en rendre compte au ministre un peu à l'avance en faisant connaître la date de la manœuvre, le terrain à parcourir, et la durée de l'absence de la garnison. Les cantonnements devront être arrêtés après entente préalable avec les municipalités intéressées, de façon à ne provoquer aucune réclamation de leur part. Bien que les manœuvres de garnison doivent être surtout des exercices pratiques de marche et de service en campagne, il y aura intérêt à faire exécuter des exercices en terrain varié, des fortifications passagères, ainsi que des exercices de combat lorsque la nature du terrain s'y prêtera.

l'entraînant.

On ne semblait point se douter à Antibes qu'il existait quelque part une abominable saison qu'on nomme l'hiver. Le ciel était bleu; l'air tiède et parfumé. Un gai soleil caressait les cascades de fleurs qui ruisselaient dans les jardins feuillus. Les essaims bourdonnaient, les oiseaux chantaient; la jeunesse, la joie, la vie circulaient à travers la nature.

Les deux amis cependant franchirent en tremblant le seuil de la villa. Oh! comme le cœur de Renaud battait d'effroi et comme ses paupières humides se fermaient pour ne point voir le malheur redouté!

Tout à coup un cri joyeux retentit.

— Papa, voici papa! dit une voix fraîche et claire.

Le timbre de cette voix, qui respirait la santé, fit tressaillir Renaud d'une ineffable joie.

— Amélie! s'écria-t-il ébloui.

(A suivre.)

Librairie ABEL PILON, rue de Fleurus, 33, PARIS
A. LE VASSEUR & C^{ie}, ÉDITEURS
LIVRAISON IMMÉDIATE
de tous les Ouvrages de la Librairie française;
de toutes les Partitions et Publications musicales;
DE TOUTES LES PUBLICATIONS ARTISTIQUES
Gravures, Lithographies, Gravures en Couleurs, etc.
AU MÊME PRIX QUE CHEZ L'ÉDITEUR
Payable CINQ FRANCS par mois PAR CHÈQUE CERTAIN ou
BANCQUETE AU COMPTANT.— ENVOI FRANCO des CATALOGUES

N^o 5

UN SINGULIER PAIEMENT

V

CRUELLE SITUATION

Géant, sous prétexte de l'accompagner, — il n'en avait aucune envie, — voulut sortir aussi pour échapper quelques heures aux reproches qu'il attendait de sa fille et de sa femme; mais M^{lle} Géant, plus décidée qu'à l'ordinaire, le rappela énergiquement.

— Demeure, je veux absolument te parler, dit-elle; et, s'adressant à Julie: Toi, garde la boutique, mon enfant.

La jeune fille y resta, et M^{lle} Géant emmena son mari dans l'arrière-boutique, en ferma la porte et reprit:

— C'est donc vrai? Vous avez promis notre fille à ce vieillard?

— Je crois que oui, répondit Géant.

— Ah! vous croyez, vous n'en êtes pas sûr? Etiez-vous ivre, pour avoir perdu la mémoire de ce que vous faisiez ce jour-là?

— Non, je n'étais pas ivre, répliqua Géant, s'efforçant de recouvrer quelque assurance; je

savais ce que je faisais, et je m'en souviens encore.

— Positivement, avez-vous promis Julie à Lordin?

— Je l'ai promise.

— Et de sang-froid, dites-vous?

— Oui, de sang-froid.

— Vous voulez toujours tenir cette promesse?

— Certainement.

— Mais vous n'avez pas de cœur, malheureux! Il n'y a en vous plus rien d'un père!

— Pourquoi cela? Lordin n'est point méchant, et il est fort à son aise. Avec lui, Julie sera très bien.

— Très bien une jeune fille de vingt-deux ans mariée à un vieillard de soixante-dix, perclus de goutte et de rhumatismes, pourri d'infirmités! Un homme, dégoûtant même pour une vieille femme, auquel une garde-malade est tout ce qu'il faut!

— Tu exagères. Il n'est pas si infirme ni si dégoûtant.

— Il l'est: demande à sa bonne...

— Oh! ce que disent les bonnes!...

— Mais pourquoi un pareil mariage, surtout quand Julie doit épouser son cousin?

Géant, craignant d'avouer la raison véritable, ne savait que répondre à cette question. Cependant, il finit par dire:

— Lordin est de mes amis et il a de l'argent.

— Est-ce qu'il t'en a donné pour avoir notre fille?

— Par exemple! répliqua le mari, prêt à se fâcher d'être ainsi traité par sa femme; mais il n'osa pas.

— Au fond, reprit-il après un silence, il vaut mieux que tu saches la vérité. Si nous ne lui donnons pas Julie, il fait saisir et vendre chez nous.

— Ah! vous lui devez une grosse somme, que vous ne pouvez pas lui payer?

— Oui, une assez grosse somme.

— Voilà ce que c'est: en courant la pretantaine, on ruine sa famille, pour la vendre après.

— Mais non, mais non, hasarda Géant. On peut mal calculer, se tromper en affaires.

— Laissez, on les connaît vos affaires. Du reste, ce n'est pas le temps d'en parler. Je ne m'occupe à présent que de notre situation et de ma fille... Combien devez-vous à cet homme?

— Je lui dois...

— Ayez le courage de le dire...

— Je lui dois dix mille francs.

— Dix mille francs! Plus que vaut notre maison.

— Peut-être.

— Et quand faut-il rendre cette somme?

— Il y a trois grands mois qu'elle devrait être

BUREAUX MOBILES

Le général Boulanger vient de décider que désormais une voiture transformée en bureau serait affectée au chef d'état-major de chaque corps d'armée.

Ces bureaux mobiles, tout installés avec une série de plans, de cartes, etc., pourraient, en temps de guerre, rendre les plus grands services; ils seront mis à l'essai pendant les prochaines manœuvres.

Une décision ministérielle, émanant de la première direction, a rendu les épaulettes à l'infanterie le 24 janvier dernier. Aujourd'hui, c'est le tour de la quatrième direction qui, par une note du 28 février, fait connaître que les troupes du génie reprendront, elles aussi, ces insignes. Puis viendront des décisions analogues pour les autres armes.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

Le commandant Weisse, directeur de l'Atelier d'argonnerie, nous prie d'insérer la lettre suivante:

Saumur, le 12 mars 1887.

Mon cher Weisse,

Vous nous avez confié le mandat d'aller, en votre nom, demander à M. Lépine, négociant à Saumur, réparation par les armes au sujet d'articles qu'il a fait publier dans différents journaux, articles que vous considérez comme ayant un caractère offensant pour vous.

Nous nous sommes rendus aujourd'hui 12 mars, à 9 heures 1/2 du matin, chez M. Lépine, rue de la Petite-Douve, 15.

Nous avons fait part du motif de notre visite à M. Lépine qui nous a déclaré formellement que, ne sachant pas se battre, il n'acceptait aucune espèce de duel. Ce sont ses propres expressions.

Devant une déclaration aussi catégorique, nous considérons notre mission comme terminée.

Sentiments affectueux.

Signé:

- Commandant RAMOTOWSKI.
Commandant BURNEZ.

LE FROID ET LA NEIGE

L'hiver n'avait pas dit son dernier mot; il est revenu brusquement nous faire visite et avec une rigueur qui a causé une pénible surprise.

Dans la nuit de samedi à dimanche, la neige a tombé assez abondamment pour couvrir la terre d'une couche de 4 à 5 centimètres, et le thermomètre est descendu à 3 degrés au-dessous de zéro.

La nuit dernière, il est descendu plus bas encore, à 4 et 5 degrés.

Aujourd'hui le temps est clair et un vent glacial souffle du nord-ouest.

On télégraphie d'Albertville (Savoie) que,

rendue. — Tout entière? — Oui.

— Pour en payer au moins une partie, qu'avez-vous d'argent en réserve? — Rien.

A son tour, M^{me} Gégant se tut, en baissant la tête.

— Que faire, mon Dieu, que faire? finit-elle par dire à demi-voix.

— Ou lui donner notre fille, répliqua Gégant, ou nous laisser mettre sur la paille.

— Non, forcer Julie à épouser ce vieillard, jamais!

Et M^{me} Gégant retourna en pleurant, dans la boutique, retrouver sa fille qui pleurait aussi.

Elles durent retenir leurs larmes: des sacheurs survinrent à plusieurs reprises et marchandèrent longtemps, ce qui détourna un peu leur pensée de préoccupations si tristes; mais, au bout de deux heures, à la tombée de la nuit, elles se retrouvèrent seules, absolument seules dans la maison, Gégant, aussitôt qu'il l'avait pu, s'étant sauvé par la porte de la cour.

Alors elles se regardèrent, silencieusement d'abord, parce que chacune d'elles craignait d'exprimer sa colère et sa douleur.

La mère se décida à parler la première.

— Ah! ma fille, ma pauvre fille! s'écria-t-elle

pendant toute la journée de samedi, la neige n'a cessé de tomber, couvrant les montagnes et la plaine d'une couche très épaisse.

Une dépêche d'Angleterre annonce que la neige tombe en abondance depuis quelques jours dans les districts du centre et du sud de l'Ecosse.

Plusieurs grandes routes sont complètement obstruées.

Les plaines sont couvertes de près de trois pieds de neige.

Un grand nombre de fils télégraphiques ont été brisés par la bourrasque.

Une grande inquiétude règne parmi les fermiers, qui ont rentré tout le bétail.

Ecole de Tir du 3^e bataillon du 70^e régiment territorial d'infanterie, à Saumur.

Quatrième séance du 13 mars 1887

1^o Fusil Gras, à 200 mètres.—Médaille, M. Pelou.

2^o Revolver d'ordonnance, à 30 mètres.—Médaille, M. Pelou.

Cinquième séance, le dimanche 20 mars 1887, à 9 heures du matin.

Le Capitaine-Directeur, G. DOUSSAIN.

AVIS

MM. les Industriels et Commerçants qui auraient l'intention de prendre part à l'Exposition du Bois de Vincennes, à l'occasion des solennités du Cinquantenaire des chemins de fer français, sont informés que M. Doussain, correspondant du Comité de Direction, tient à leur disposition les plans de l'Exposition ainsi que tous les documents et renseignements dont ils pourraient avoir besoin.

MONTREUIL-BELLAY. — Dans la nuit de vendredi à samedi, vers 11 heures, un incendie a éclaté dans une bâtisse dépendant du café-restaurant tenu par M^{me} Lelarge, près la gare.

Rien n'a pu être sauvé; on s'est borné à protéger le bâtiment principal, éloigné seulement de quelques mètres. Les pertes sont évaluées à 2,000 francs.

LA FLECHE.

En ce moment, on procède, au Prytanée militaire de La Flèche, à l'inauguration d'un véritable « livre de gloire », où, sans avoir besoin de dépouiller les archives de l'Ecole, le visiteur pourra, en quelques instants, connaître la liste des noms fameux auxquels cet établissement doit son illustration.

Ce sont des tables mortuaires dressées contre les murs du Prytanée, où sont inscrits ceux des anciens membres morts pour la patrie et dont chacune rappelle, avec le nom du héros, un ou plusieurs de ses exploits. En tête de la liste on lit déjà ces trois noms: DE GUEBRIANT, DE LA TOUR D'AUVERGNE, DUPETIT-THOUARS.

POITIERS.

Les sapeurs-pompiers de Poitiers vien-

en serrant Julie dans ses bras; et, d'une voix entrecoupée, elle se mit à lui révéler ce qu'avait dû avouer son mari.

— Ainsi, répondit Julie, je vous mets dans la misère, si je refuse d'épouser ce vieillard?

— Il paraît que oui, ma fille; et toi de même.

— Oh! je suis jeune, je la supporterai, et, s'il n'y avait que moi, je mourrais plutôt que d'être la femme de cet homme.

— Je ne veux pas t'obliger à le devenir, mon enfant, et si je pouvais me faire avancer par nos connaissances assez d'argent pour le rembourser...

Dès le lendemain matin, M^{me} Gégant parcourut la ville, à la recherche de gens qui voudraient lui prêter ne fût-ce qu'une partie de la somme, mais toutes ses sollicitations étaient inutiles. Chacun connaissait les habitudes dépensières de Gégant, et, d'après cela, craignant avec raison de perdre ce qu'on prêterait à sa femme, on s'y refusait en prétendant qu'on n'avait point d'argent disponible.

Quand elle rentra chez elle, plus affligée qu'elle n'en était sortie, sa fille, qui savait le sujet de ses courses, découvrit, à son air, l'inutilité de ses efforts.

— Vous n'avez rien pu trouver? lui dit-elle.

D'un mouvement de tête, M^{me} Gégant fit signe que non, et la mère et la fille recommencèrent à

pleurer. — Certes, la vieillesse et les infirmités du mari que son père voulait lui imposer auraient suffi largement pour inspirer à Julie Gégant une répugnance profonde, mais surtout ce qui rendait presque impossible de sa part le dévouement qu'on lui demandait, c'était l'affection, l'amour qu'elle ressentait pour son cousin, et la promesse, qu'ils avaient échangée avant son départ, de se marier lorsqu'il reviendrait.

LA GRANDE MARÉE DU 9 MARS

La grande marée annoncée depuis longtemps a été particulièrement remarquable aux Sables-d'Olonne. Le temps était splendide et permettait, à marée basse, d'apercevoir une très grande étendue de rochers qui, de mémoire d'homme, n'ont pas encore été découverts.

Des promeneurs assuraient avoir vu les débris des frégates Calypso et Cybèle, coulées, à milles mètres de la ville, au combat naval du 24 février 1809.

Les trains ont amené une foule considérable, émerveillée d'un spectacle aussi grandiose.

Publications de mariage.

Léon-Auguste Villaine, domestique, de Bagneux, et Berthe Guiocheau, domestique, de Saumur.

Constant Daday, champagniseur, de Villebernier, et Louise-Élisabeth Bougreau, couturière, de Saumur.

Auguste Brunet, mécanicien, de Vierzon (Cher), et Marie Grouleau, couturière, de Saumur.

Le secret d'une marchande des Quatre-Saisons

La mère Cheou, la marchande de fruits et légumes bien connue des habitants du quartier Saint-Nicolas, vient de se retirer des affaires, paraît-il. Comment, à elle seule, arrivait-elle à vendre huit fois plus que ses collègues?... C'est que personne ne criait d'une voix plus éclatante: « Des navets, des carottes! » ou bien: « J'ai des poires, à la livre », etc., etc. Et pourtant par tous les temps, qu'il pleuve, qu'il vente ou qu'il gèle, toujours la mère Cheou criait sa marchandise sans la moindre trace d'extinction ou d'enrouement.

En cédant son fonds, elle a livré son secret. Depuis cinq ou six ans, la rouée commère faisait une consommation prodigieuse de Pastilles Géraudel.

Voilà la mèche éteinte et toutes les marchandes des rues pourront maintenant lutter à... voix égales en prenant des Pastilles Géraudel, qui sont indispensables à tous ceux qui fatiguent de la voix ou travaillent au grand air. L'étui de Pastilles ne coûte que 1 fr. 50 dans toutes les pharmacies et l'inventeur, M. Géraudel, pharmacien à Sainte-Menehould (Marne), envoie toujours gratis et franco, à ceux qui en font la demande, 6 pastilles échantillon à titre d'expérimentation.

On trouve les Pastilles Géraudel à Saumur, chez MM. NORMANDINE, GABLIN, ERNOUL, D'BUY, pharmaciens.

Sommaire du 10 mars 1887 de la MUSIQUE DES FAMILLES.

TEXTE: la reprise de « Sigurd » à l'Opéra de Paris, par AMÉDÉE BOUTAREL. — M. Lubert, par EVA M. — Conférence au cercle Saint-Simon sur la mélodie populaire, par AMÉDÉE BOUTAREL. — Revue musicale: théâtres, par PAUL DE POUYNY. — Concerts populaires, par AMÉDÉE BOUTAREL. — Concerts du Châtelet, par P. DE P. Auditions, par A. B. — Chroniques théâtrales: Château-d'Eau: le « Fiacre numéro 13 », drame en 3 actes et 12 tableaux tiré du roman de M. Xavier Montépin, par M. Jules Dornay. — Palais-Royal: « la Vie

Commune », vaudeville en 3 actes, par MM. Jules de Gastynes et Henri Eugère, articles de PIERRRE FOREVILLE. — Nouvelles diverses. — ANNONCES. — MUSIQUE: VIENNE, valse, par D. MAGNUS. — VILLANELLE, poésie de M. Philippe Desportes, musique de ARISTIDE HIGNARD.

ILLUSTRATION: Portrait de M. Lubert. BUREAUX: Paris, 50, rue de Chabrol. — ABONNEMENTS: Paris, un an, 15 fr.; 6 mois, 8 fr. — Départements, un an, 16 fr. 50; six mois, 9 fr. — Etranger, un an, 18 fr.

LE MONDE ILLUSTRÉ

13, quai Voltaire, Paris.

Paraissant le samedi de chaque semaine.

Sommaire du 12 mars:

TEXTE: Courrier de Paris, par Pierre Véron. — Nos gravures: la catastrophe du puits de la Colatte; S. Em. le cardinal Jacobini; le R. P. Beckx; Banquet offert au docteur Junker, par la Société khédiviale de géographie; incendie de la légation de France, à Tokio; affaire de Massaouah; les Mystères de Paris, au théâtre de l'Ambigu; M. Julien Turgan; M. Eugène Grangé; M. Cantagrel. — Le Pompon, nouvelle. — Revue anecdotique, par Lorédan Larchey. — Théâtres, par Charles Monselet. — Échecs. — Récréations de la famille. — Monde financier. — Rébus.

GRAVURES: La catastrophe de Saint-Étienne: l'ingénieur de la mine dirigeant les secours trouve les premières victimes; la population à la nouvelle du « coup de grisou » envahit les chantiers du puits de la Colatte. — Égypte: le docteur Junker revenant du centre de l'Afrique. — Le cardinal Jacobini. — Le père Beckx. — Japon: incendie de la légation de France, à Tokio. — Italie: les blessés de Massaouah; épisode du combat de Saati. — Le théâtre illustré: Ambigu-Comique: les personnages des Mystères de Paris. — M. Turgan; M. Eugène Grangé; M. Cantagrel. — Carte du littoral de la Méditerranée. — Échecs. — Récréations de la famille. — Rébus.

ABONNEMENTS: Un an 24 fr.; — Six mois, 13 fr.; — Trois mois, 7 fr.; — Un numéro, 50 centimes. On s'abonne aussi au bureau de l'Echo Saumurois.

Théâtre de Saumur

DIRECTION R. NEVEU

Lundi 14 mars 1887,

MIGNON

Opéra-comique en 3 actes et 4 tableaux, paroles de MM. Michel Carré et Jules Barbier, musique d'AMÉDÉE THOMAS.

M. NEVEU remplira le rôle de Lothario.

Table with 2 columns: Actor names and their roles. Includes Wilhem, Lothario, Laërte, Frédéric, Jarno, Un valet, Aloysius, Antonio, Philine, Mignon.

PAUL GODDET, propriétaire-gérant.

— Non, ce Lordia, je ne serai pas sa femme! Tandis qu'elle s'énervait parmi ces tergiversations, tout en feignant de ne pas voir les muettes supplications de son père, qui n'osait plus reparler d'une chose dont il rougissait, l'huissier se présenta, car Lordia était furieux de rester sans réponse, et la signification, ce fut Julie, seule au logis, qui la reçut.

Cette pièce, indiquant trop que les menaces verbales du créancier ne seraient pas vaincs, déterminait la jeune fille à dire le oui si douloureux.

(A suivre.) MONNIER DE LA MOTTE.

A la suite d'un achat important de Morue blanche d'Islande et les bas prix obtenus par la maison G. Douesnel — EPICERIE CENTRALE — cette maison vend actuellement ce produit 40 centimes le 1/2 kilog. au lieu de 50 et 60 centimes. Cette sorte n'a rien de commun avec celle vendue sous le nom de morue verte.

Caisse d'épargne de Saumur.

Séance du 13 mars 1887.

Versements de 118 déposants (12 nouveaux), 27,289 fr. Remboursements, 37,650 fr. 78.

RETRAIT DE CAUTIONNEMENT.

M. HUBERT, greffier de Justice de Paix à Saumur, ayant cessé ses fonctions et étant dans l'intention de retirer son cautionnement, fait la présente publication conformément à la loi. (99)

Etude de M^e LEDROIT, notaire à Neuillé.

D'UN ACTE reçu par M^e LEDROIT, notaire à Neuillé, le sept mars présent mois, enregistré.

Il résulte que M. Constant GIRARD, boulanger, et M^{me} Louise PROUSTEAU, son épouse, demeurant à Vivy,

Ont cédé à M. Charles GARNIER, ouvrier boulanger, demeurant à Fontevault, le fonds de boulangerie qu'ils exploitaient au bourg des Deux-Sœurs, commune de Vivy.

Pour extrait : LEDROIT.

Etudes de M^e PASQUIER, notaire à Montsoreau (Maine-et-Loire), et de M^e LOYAU, notaire à Avoine (Indre-et-Loire).

VENTE MOBILIÈRE Au Château de Parnay, Près Saumur (Maine-et-Loire)

APRÈS LE DÉCÈS DE M^{me} BECQUET DE MARCONNAY,

Par le ministère de M^e PASQUIER, notaire à Montsoreau, en présence de M^e LOYAU, notaire à Avoine.

Les 27, 28, 29, 30 et 31 Mars 1887, Et jours suivants, s'il y a lieu.

Ordre de la Vente

Dimanche 27 Mars, à midi précis :

Instruments aratoires, charrettes, cuves, futails, ustensiles de cave et autres, bouteilles vides, bois de chauffage, bestiaux.

Lundi 28 Mars, à onze heures précises : Meubles meublants, salons, salle à manger, linge.

Mardi 29 Mars, à onze heures précises : Meubles meublants, chambres à coucher, objets de literie, linge.

Mercredi 30 Mars, à onze heures précises :

Bijoux, argenterie, vaisselle, voitures, meubles divers, fleurs de serre.

Jeudi 31 Mars, à onze heures précises : Batterie de cuisine, bibliothèque, vins en cercles et en bouteilles du cid du Château de Parnay et autres, années 1870 et autres, objets divers.

On paiera comptant, plus 10 0/0 applicables aux frais.

A LOUER DE SUITE UNE MAISON

Située à Saumur, rue de l'Abreuvoir, n° 14.

S'adresser, pour traiter, à M. LOISELLEUR-BELANGER, ou à M^e GAUTIER, notaire. (169)

Etudes de M^e BEAUREPAIRE, avoué-licencié à Saumur, rue Cendrière, n° 12, et de M^e GUYARD, notaire à Doué-la-Fontaine.

VENTE Aux enchères publiques, Après faillite,

DIVERS IMMEUBLES

Consistant notamment :

En deux Établissements de Fours à Chaux et Maisons,

Situés commune de Soulanges, près la route de Doué à Vihiers,

Dépendant de la faillite du sieur RENOÜ.

L'ADJUDICATION aura lieu le dimanche 27 mars 1887, à une heure de l'après-midi, en l'étude et par le ministère de M^e GUYARD, notaire à Doué-la-Fontaine.

S'adresser, pour les renseignements :

1° A M^e BEAUREPAIRE, avoué poursuivant ;

2° A M^e GUYARD, notaire à Doué-la-Fontaine, dépositaire du cahier des charges.

Etude de M^e PAUL PROUX, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

Vente de Meubles

Par suite de saisie-exécution.

Le MERCREDI 16 MARS 1887, à une heure du soir, et jours suivants, s'il y a lieu, dans une maison à Saumur, rue de Bordeaux, n° 64, occupée par M. BUREAU, agent d'affaires.

Il sera vendu :

Une salle à manger, comprenant : buffet à étagères, table ronde, desserte et chaises en chêne, un ameublement de salon en palissandre, recouvert en velours grenat, table ovale, armoires à glaces et autres, commodes, chiffonnière, étagères, fauteuils, chaises garnies, guéridons en bois noir et or, tables de nuit et de toilette, piano, bureaux, pendules, flambeaux, lampe et suspension, glaces, tableaux, cave à liqueurs, fauteuils, chaises et bancs de jardin, tapis, carpettes, rideaux et tentures ; objets de literie, couvertures, draps, nappes, serviettes, essuie-mains ;

Argenterie, comprenant : cuillères, fourchettes, cafetière, service pour hors-d'œuvre, couteaux, porcelaines, cristaux, vases, corbeilles, cache-pots, coffrets, cuisinière en fonte, fourneaux à pétrole, batterie de cuisine, vaisselle, bouteilles vides et quantité d'autres bons objets.

Au comptant, plus 5 0/0.

Etude de M^e DEGRETZ, notaire à Saint-Clément-des-Lévées.

A VENDRE à l'amiable,

1° UNE MAISON, située à Saumur, rue de la Petite-Douve, n° 17, comprend deux corps de bâtiments ;

2° UNE AUTRE MAISON, située aussi à Saumur, Montée-du-Fort, occupée en partie par le sieur Panier ;

3° UN MORCEAU DE TERRE, clos de murs, et planté en vignes et fruitiers, situé au Pont-Fouchard, commune de Bagneux, contenant 22 ares ;

4° ET UN AUTRE MORCEAU DE TERRE, également en vignes et fruitiers, situé aussi au Pont-Fouchard, commune de Bagneux, d'une contenance de 29 ares.

Pour tous renseignements et pour traiter, s'adresser, soit à M. CARON, rue de la Petite-Douve, 17, soit à M^e DEGRETZ, notaire. (175)

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1887

En totalité ou par parties

ANCIENNE MAISON DU PRINTEMPS

Située rue de la Tonnelle.

S'adresser à M^{me} veuve COUTARD, place du Petit-Thouars, Saumur.

MAISON A LOUER

64, rue de Poitiers.

S'adresser à M. BOURGUIGNON, rue Saint-Nicolas. (160)

A VENDRE

TRÈS GROS

Échalas en Châtaignier

En bois de vingt ans.

Les 3 pieds, 65 fr. la mille. Les 4 pieds et demi. 55 fr. la mille.

Petits échalas à des prix très réduits.

Treillages pour clôtures.

S'adresser chez M. JUNIETTE, 44, quai de Limoges, Saumur. (124)

DÉCHETS A VENDRE

Pour volailles.

S'adresser à M. HÉRON.

A CÉDER UN MAGASIN

Pouvant être tenu par une dame,

Près la Poste.

S'adresser au bureau du journal.

AVIS

Depuis le 1^{er} Mars, le Bureau de Tabac, qui était rue de l'Hôtel-de-Ville, a été transféré rue Dacier, près la Caisse d'Épargne.

MANUFACTURE

DE PIANOS et HARMONIUMS

LÉPICIER & COLLMANN

Rue de Montreuil, 119, Paris.

26, RUE DE LA PRÉFECTURE, ANGERS. 12 Médailles d'or et autres.

Tous les Pianos et Harmoniums LÉPICIER (pouvant être choisis soit à Paris, soit à Angers), ainsi que les pianos ERARD et PLEYEL, sont garantis, livrés franco à Saumur par la Maison LÉPICIER, et accordés gratuitement pendant deux ans.

Demander les catalogues à Paris ou à Angers. Envoi franco. — Tout piano acheté par correspondance, ou ne répondant pas aux garanties données, est repris ou échangé sans aucun frais pour l'acheteur.

M. MONNIER, accordeur, intéressé de la maison LÉPICIER et Collmann est en ce moment à Saumur. S'adresser à l'hôtel de Londres.

CIDRES

Mayenne, Bretagne et Normandie

M. ROUSSEAU prévient sa nombreuse clientèle qu'il reçoit des cidres et poirés de première qualité. Livraison par barrique et petit fût à domicile. Rue Nationale, 18. (799)

BIÈRE TOURTEL de TAN TONVILLE

et Bière façon Munich.

S'adresser à M. P. FOUCHÉ, rue d'Orléans, successeur de M. MARAIS.

L'étude de M^e LECOY, avoué à Saumur, est transférée à la rue Pavée, au coin de la rue du Temple. (180)

Presque pour rien !

Nous envoyons à tout le monde, aussi longtemps que le stock n'est pas épuisé, un magnifique service de table en argent imité, d'une blancheur inaltérable et lousable au prix de 25 fr., franco dans toute la France.

6 couteaux avec excellentes lames en acier. 12 (6 cuillers et 6 fourchettes).

24 (12 cuillères à café et 12 cuillères à moka).

12 (6 coquetiers magnifiques et 6 cuillères à œufs).

6 (porte-couteaux).

2 (1 louche et 1 cuillère à lait).

2 (1 sucrier et 1 théière).

2 candélabres de salon d'un bel effet.

66 pièces. — Ces 66 pièces, dont la valeur était de 100 fr. précédemment, pour seulement 20 fr. — Si la marchandise ne convenait pas, l'argent serait retourné de suite ; toute commande peut donc être faite en confiance. — Poudre à nettoyer, 25 cent. le paquet ; envoi contre remboursement ou au comptant. Adresser les commandes à la

Maison universelle d'exportation de S. Klekner à Vienne, Hernals 98.

PLUS DE FEU

60 ans de Succès!

LINIMENT BOYER-MICHEL

J. BOYER et H. PÉRON, à GRATAUBOURG (Indre). Guérison sûre de Boiteries, Entorses, Foulures, Ecaris, Mollettes, Courbures, Vessigons, Angines, etc. — 5 fr. chez tous les

AUX ANÉMIQUES

Pour absorber du fer avec plaisir, prenez le

6 fr. 50 le flacon. Adresser mandat-poste Compagnie fermière à Bordeaux.

VIN DU DOCTEUR

FERRUGINEUX

Se trouve à Saumur chez M. LAUMONDAIS.

Advertisement for DENTS by Léon A. Fresco, Chirurgien-Dentiste, 68, QUAI DE LIMOGES SAUMUR. Extraction, Aurification - Prix modéré.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

LIGNE DE L'ÉTAT

Table of train schedules for the Ligne de l'État, listing stations like Saumur, Montreuil, Thouars, Loudun, Poitiers, Doué, and Bourgueil with departure and arrival times.

LIGNE D'ORLÉANS

Table of train schedules for the Ligne d'Orléans, listing stations like Saumur, Orléans, Angers, Tours, and Châteauneuf with departure and arrival times.

COFFRE-FORT

MAISON HAFFNER AÎNÉ

Seul représentant pour le département de Maine-et-Loire.

PAUL GODET

IMPRIMEUR, SAUMUR.

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet

Hôtel-de-Ville de Saumur,

Certifié par l'imprimeur soussigné.